

COMMUNE DE MONTAGNAC – MONTPEZAT

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 30 DECEMBRE 2015**

Conseillers présents : Mme Martine GRECO -

MM. Bernard BATIFOULIER - René CAUSSIGNAC - Henri COSENZA – Francis GRAÖ -
François GRECO – Denis MALOSSANE - Antoine PES – Serge VASELLI – Lionel VOGEL –

Absent représenté :

M. Armel AÏTA, donne pouvoir à M. Henri COSENZA –

Secrétaire de séance : M. René CAUSSIGNAC -

Début de séance : 17 h 30

Fin de séance : 18 h 20

Monsieur le Maire propose de retirer la dernière question inscrite à l'ordre du jour.

Elle concerne la création d'un poste de technicien territorial.

En effet, les conseillers municipaux ont décidé, en réunion de travail, que des renseignements complémentaires sont nécessaires avant de délibérer sur la création d'un poste supplémentaire au sein de la commune de Montagnac – Montpezat.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents, prennent la décision de retirer cette question de l'ordre du jour de cette séance du conseil municipal.

DELIBERATIONS

**2015/75 TARIFS COMMUNAUX POUR LE CENTRE DE LOISIRS SANS
HEBERGEMENT « LA RABASSIERE » ET LE SERVICE DE GARDERIE**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de compléter les tarifs communaux pour le centre de loisirs sans hébergement « La Rabassière » et le service de garderie tels que présentés par Monsieur le Maire ;

**2015/76 CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « LA RABASSIERE » :
REGLEMENT INTERIEUR**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le règlement intérieur du centre de loisirs sans hébergement « La Rabassière » tel que présenté par Monsieur le Maire ;

2015/77 CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « LA RABASSIERE » : POSTE DE COORDINATEUR, D'INGENIERIE PEDT ET FORMATIONS A PREVOIR

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide que sur le poste de Directeur du centre de loisirs sans hébergement « La Rabassière » (1 410 heures / an) 329 heures annuelles sont consacrées aux missions de coordination enfance jeunesse et 120 heures annuelles aux missions d'ingénierie PEDT ;

2015/78 BUDGET DE LA COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N° 03

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au virement d'un crédit de 5 000 €, du compte 020 : dépenses imprévues, au compte 2184 (opération 112) : achat de matériel et de mobilier ;

2015/79 ADOPTION D'UN SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE – AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (SDA – Ad'AP) DES SERVICES DE TRANSPORTS PUBLICS DE LA DLVA

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le SDA – Ad'AP tel que proposé par DLVA et présenté par Monsieur le Maire et l'autorise à prendre toute décision et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision ;

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

N'ayant pas de communications ou d'informations diverses à transmettre, Monsieur le Maire ne donne pas la parole au public et clôture la séance à 18 heures et 20 minutes.

à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 31 décembre 2015

**Le secrétaire de séance,
Monsieur René CAUSSIGNAC**

Vu par Nous, Maire de la Commune de MONTAGNAC – MONTPEZAT pour être affiché le 06 janvier 2016 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 31 décembre 2015

**Le Maire
François GRECO**

Signature des Conseillers Municipaux :